

Appel à candidatures

Il est porté à la connaissance de tous les magistrats que les postes suivants seront vacants au 16 septembre 2025 :

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

- deux postes de conseiller à la Cour de Cassation

Le profil de la fonction de conseiller à la Cour de cassation est joint en annexe.

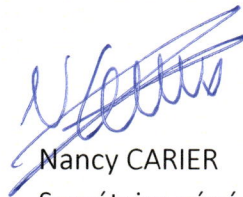
COUR ADMINISTRATIVE

- un poste de vice-président

Le profil de la fonction de conseiller à la Cour administrative est joint en annexe.

En vertu de l'article 6 de la loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats, les candidats intéressés sont priés de remplir une notice biographique et d'indiquer leur expérience professionnelle, acquise avant l'entrée dans la magistrature et, le cas échéant, pendant l'exercice de la fonction de magistrat. Les candidatures sont à transmettre par la voie hiérarchique au Conseil national de la justice jusqu'au 3 avril 2025 à 12.00 heures.

Luxembourg, le 27 mars 2025



Nancy CARIER
Secrétaire général du Conseil national de la justice

Profil pour le poste de conseiller à la Cour de Cassation

Fonction juridictionnelle

- Esprit et capacité de synthèse
 - o dans l'analyse juridique
 - o dans la présentation de la réflexion juridique
- Travail méthodique et rigoureux
- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Expérience de l'instance d'appel et/ou de la technique de cassation
- Disponibilité
- De préférence expériences et/ou compétences dans différents domaines du droit

Critères généraux

- Volonté, capacité et engagement à dépasser l'horizon de la fonction purement juridictionnelle
 - o Participation à la gestion de la CSJ (conseil au président, délégation de certaines tâches, ...)
 - o Participation aux relations internationales
 - Rédaction de rapports
 - Déplacements occasionnels à l'étranger
 - Accueil de délégations étrangères
- Confraternité
- Collégialité
- Sens des responsabilités d'une fonction dirigeante

Profil pour le poste de vice-président à la Cour administrative

Compétences requises :

- Esprit et capacité de synthèse :
 - dans l'analyse juridique et
 - dans la présentation de la réflexion juridique
- Travail méthodique et rigoureux
- Une expérience de l'instance d'appel constitue un atout
- Esprit collégial et d'équipe
- Disponibilité
- Travail autonome
- Sens des responsabilités d'une fonction dirigeante
- Sens de l'écoute et capacité à la résilience
- Volonté et capacité à dépasser l'horizon de la fonction purement juridictionnelle en vue de l'assistance du président, notamment la participation éventuelle à des réunions avec d'autres acteurs impactant le monde judiciaire (CNJ, ministères ...)

Missions :

Outre la fonction juridictionnelle, le poste de vice-président de la Cour administrative comprend en l'occurrence les tâches suivantes :

- Participation à la gestion administrative de la Cour (conseil au président, assistance du président dans l'exécution de missions, dont celles relatives à l'organisation et la gestion du personnel, à la formation des référendaires affectés à la Cour administrative)
- Participation aux relations internationales et aux réseaux internationaux (ACA-EUROPE, Association internationale des Hautes Juridictions Administratives (AIHJA), Réseau Judiciaire de l'Union Européenne (RJUE), Réseau des Cours Supérieures auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme (SCN), bilatérale et multilatérale avec des Cours suprêmes administratives étrangères, échanges avec des juridictions fiscales allemandes ...) avec notamment la rédaction de rapports et des déplacements occasionnels à l'étranger en vue de la participation à des assemblées générales, à des bureaux (AIHJA), séminaires et colloques.